

Zeitschrift:	Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung = Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band:	- (1992)
Heft:	41
Rubrik:	Proces-verbal de l'assemblée générale annuelle de la SSEG du 25 avril 1992 à Schwyz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE
LA SSEG DU 25 AVRIL 1992 A SCHWYZ**

**Point 1: Ouverture et procès-verbal de la 17e assemblée
annuelle du 27 avril 1991 à Thoune.**

Le président de la SSEG, M. Hans Peyer, ouvre la séance à 10.34 h. et salue les 72 personnes présentes dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville de Schwyz. Il remercie les organisateurs, MM. E. Walthert et Betschart de la section de Lucerne, pour les travaux préparatoires réalisés par ceux-ci. Il salue tout particulièrement M. le Landammann Brandenberg ainsi que M. Betschart, président de la commune de Schwyz. Il note que les invitations à l'assemblée annuelle ont été expédiées à temps, début mars.

M. Brandenberg nous souhaite la bienvenue au nom du Conseil d'Etat de Schwyz ainsi qu'une agréable séance, tout en s'excusant de ne pas pouvoir participer au repas de midi, ses obligations politiques l'en empêchant.

M. Betschart nous salue au nom de la commune de Schwyz et nous présente brièvement notre lieu de réunion. Lui non plus ne pourra pas nous rejoindre à midi, pour les mêmes raisons que M. Brandenberg.

Le président remercie les représentants gouvernementaux pour ces paroles et les autorités pour leur hospitalité.

Le point 9 est complété par un exposé du Dr. Seelentag relatif aux contacts entre chercheurs travaillant sur ordinateur. Aucune autre adjonction n'étant proposée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Plusieurs membres se sont fait excuser auprès du président ou de leur président de section. Nous avons quelques décès à déplorer dans nos rangs.

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 27 avril 1991 à Thoune ayant été inclus dans le bulletin No. 39, il est décidé de ne pas le relire, d'autant plus qu'il a été unanimement agréé par le comité central lors de sa session du 11 avril 1991. Il est accepté sans discussion ni opposition.

Point 2: Election de deux scrutateurs.

Le président propose Mmes Hollenstein et Schneider, qui sont élues à l'unanimité.

Point 3: Rapports annuels.

a) du président.

Le président débute son rapport par quelques remarques d'ordre général relatives à la vie de notre société et mentionne sa croissance constante, l'admission de 67 nouveaux membres en 1991 ainsi que 36 départs, dont quelques décès. Ces derniers, soit 13 personnes, sont nommément cités et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. En ce qui concerne les informations quant à notre adhésion à l'AGGS, il en sera question dans le 8e point du présent procès-verbal. Une véritable campagne de relations publiques est à l'origine de multiples demandes adressées à notre bureau central. Nous avons participé, conjointement avec le Polygraphisches Verlag, à un stand d'information à Lucerne à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, stand tenu par MM. Walthert, Hug et Aicher; à l'émission de la radio DRS du 14 mai 1991 "Zusammenleben heute" (vivre ensemble aujourd'hui), au reportage sur "la noblesse suisse" dans la revue "Bilanz" et à l'article "arbre de la connaissance" du 5 novembre 1991 dans "Schweizer-Woche". Ces efforts furent couronnés de succès, et sont à l'origine de 50 demandes d'inscriptions de nouveaux membres. Le président remercie enfin les présidents de section ainsi que toutes les personnes ayant apporté leur concours dans ces diverses occasions.

b) rapport de la commission de rédaction.

Le Dr. Ernst Alther fait son rapport au nom de la commission de rédaction. Il présente ses excuses pour la parution tardive de l'Annuaire 1990 et indique qu'il lui manque encore quelques articles pour l'édition 1991. Evoquant ensuite M. Ernst Bär, absent pour cause de maladie, il lui souhaite une prompte guérison et confirme qu'il continuera à occuper le poste de ce dernier ad interim.

c) rapport du bibliothécaire.

M. Edgar Kuhn, bibliothécaire de la SSEG, communique qu'en 1991 notre bibliothèque s'est agrandie par donation ou achat de 201 volumes, 173 brochures, 11 planches généalogiques ainsi que 23 périodiques. A fin 1991, la bibliothèque compte 5797 unités. Depuis que M. Aicher a pris la tête du fichier des familles, toutes les demandes de renseignements généalogiques lui sont retransmises. Comme ni les Archives Nationales ni la Bibliothèque Nationale n'ont manifesté d'intérêt pour le legs héraldique de feu M. Perrin, son fils Marcel Perrin nous a fait don de cette collection. Elle complète notre ensemble de littérature professionnelle et comprend particulièrement des armoriaux des cantons suisses et de l'étranger, ainsi que divers volumes concernant l'héraldique générale et les domaines apparentés. A l'exception de quelques ouvrages réservés, la collection sera mise à la disposition de nos membres dès l'été prochain par l'intermédiaire de la Bibliothèque Nationale. Le bibliothécaire peut, sur demande, faire des copies d'armoiries contenues dans les volumes réservés.

d) rapport du responsable du bureau des publications.

M. Werner Hug, de Muttenz, a enregistré 116 commandes de documents en 1991, ce qui équivaut à un apport de Fr. 1'453,5 à la caisse de la SSEG. La palme des ventes revient toujours aux ouvrages de paléographie. Les planches généalogiques imprimées et les représentations généalogiques décoratives sont également très prisées. Comme la demande pour ces dernières, avant Noël dernier, a causé une rupture de stock, il en appelle à tous les intéressés pour que les commandes se fassent en temps utile. Afin de liquider le stock excédentaire de nos publications, il prévoit des "actions" en 1992.

e) rapport du responsable du fichier des familles.

M. Manuel Aicher, de Bassersdorf, fait son premier rapport d'activité sur une année complète. Il a enregistré 232 demandes. La plupart provenaient d'Allemagne et de France, quelques-unes des USA et relativement nombreuses étaient celles émanant d'Amérique du Sud. Les opérations de relations publiques ont fortement contribué à cette demande conséquente. Un article est prévu au sujet de notre centrale d'informations généalogiques et du fichier des familles. Il devrait paraître en allemand et en anglais et décrire les compétences de la centrale. Environ 48'000 données ont été saisies à ce jour par ordinateur, tandis que 10'000 sont encore en attente. Ce travail est assuré par des collaborateurs bénévoles durant leurs loisirs. M. Aicher remercie ces collaborateurs de l'ombre, et tout particulièrement M. Mario von Moos, qui lui a apporté un soutien et des conseils techniques précieux au sujet de la programmation. Les recettes sont de Fr. 3'997, les dépenses de Fr. 2'739. La différence de Fr. 1'258 a apporté Fr. 500-- à la caisse du fichier des familles, tandis que le solde est prévu pour l'achat de matériel, l'amortissement etc.

Point 4: Présentation et adoption des comptes 1991 et du budget 1992, ainsi que rapport du vérificateur aux comptes.

1. Le caissier, M. Fritz Wittensöldner, de St. Gall, complète les renseignements déjà fournis par le président à propos des mouvements de membres de notre société.
2. Les comptes 1991 sont également présentés par le caissier. Les recettes sont de Fr. 38'448, les dépenses de Fr. 23'851, il reste donc un solde positif de Fr. 14'596--.
3. Le caissier relève que le nombre de mauvais payeurs des cotisations est anormalement élevé, et ce malgré de nombreux rappels pressants de sa part. Il insiste pour que ces cotisations soient dorénavant payées sans retards ni rappels.
4. On devrait pouvoir compter sur des rentrées de l'ordre de Fr. 35'300-- pour l'année 1992. Les dépenses prévues se montent à

environ Fr. 32'600.-- (fichier des familles, bulletins, relieur, littérature professionnelle, frais généraux, port, amortissement de l'ordinateur etc.), et le solde est estimé à environ Fr. 2'700.--.

5. M. Anton Rechsteiner, de Wil, fait son rapport sur la vérification des comptes. Les comptes annuels ainsi que le rapport du vérificateur sont acceptés à l'unanimité.

Point 5: Fixation de la cotisation annuelle 1993.

La cotisation annuelle est maintenue unanimement au montant actuel de Fr. 40.--.

Point 6: Décharge au comité central.

Dans le cadre de la révision des comptes, décharge est donnée au comité central à l'unanimité, avec de sincères remerciements.

Point 7: Nominations au comité central.

Le président déclare avoir reçu les démissions suivantes pour l'échéance des mandats concernés:

M. le comte Benoît de Diesbach, vice-président
M. Werner Adams, président de la section de Zurich.

Le président de la SSEG, M. Hans Peyer, a la satisfaction d'annoncer que ses nombreux appels à la succession à la présidence ont finalement porté des fruits, et qu'une solution se dessine dans ce sens. Il rappelle brièvement les faits suivants: après avoir assuré la présidence pendant 5 périodes de suite, il a continué à en assumer les fonctions durant plusieurs années, en l'absence d'un successeur potentiel. Ceci suit une première tranche de 6 ans, durant lesquels il fut vice-président. Au total, il a revêtu des fonctions majeures dans la société pendant 21 ans. Durant ces années, il a participé à la tentative (avortée) de fusion avec la Société Suisse d'Héraldique, à l'élaboration des nouveaux statuts de la SSEG, et à la continuation de l'ancien "Familienforscher" sous sa forme actuelle de l'Annuaire. Le projet actuel, soit l'adhésion à la AGGS, débute en 1983 par une réponse négative mais maintenant, neuf ans après, nous en sommes au stade de la décision finale. Aujourd'hui, le comité central propose le siège présidentiel au Dr. Hans Kälin, de Bâle, pour une période limitée à trois ans. Aucun autre candidat ne s'est présenté, et le problème de la vice-présidence est encore en suspens. Selon les statuts, chaque région linguistique propose une personne pour ce poste. Il reste la question de l'adhésion à l'AGGS, M. Hans Peyer se proposant pour mener ce projet à son terme. Après la dernière réunion du comité central, les membres dudit comité ainsi que lui-même ont eu la surprise de recevoir une lettre de M. Peter Imhof, président de la section de Berne,

dans laquelle il propose d'inclure dans l'ordre du jour de l'assemblée générale une motion sur des votes secrets. Il suggère en outre l'élection suivante: président, Dr. Hans Kälin; vice-président, M. Mario von Moos; 2e vice-président, M. Laffely.

Cette dernière proposition est de suite corrigée en M. Favez. Aucune autre proposition n'est faite, mais l'attention est attirée sur le droit statutaire existant de faire des propositions et tenir des votes secrets. Le président plaide cependant pour la transparence! A la question, si le président accepterait de fonctionner éventuellement comme assesseur, il répond par un non catégorique.

Les résultats des votes sont les suivants:

- La majorité désire des votations à main levée, contre deux oppositions.
- M. le Dr. Hans B. Kälin, de Bâle, est désigné comme président de la société.

Etant donné que le comité procède à ses propres élections internes, une vote à ce sujet n'est pas nécessaire. Le vice-président sera élu par le comité central selon l'article 5 des statuts.

Les membres suivants sont nommés au comité central, et leurs fonctions définies: MM. P. Stettler, M. von Moos et F. Wittensöldner. Ce vote est fait à l'unanimité, avec trois abstentions.

Point 8: Décision sur l'octroi d'une procuration aux président et caissier en vue de finaliser l'entrée de la société, comme section indépendante, dans l'AGGS.

M. Peyer donne les informations complémentaires suivantes sur ce point: L'entrée au sein de l'AGGS est inévitable, si nous désirons bénéficier d'un soutien financier du Fonds National. Après de premières tractations infructueuses, nous avons suivi le conseil de tenter notre chance comme section indépendante. Notre demande d'adhésion figure déjà à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de l'AGGS du 30.05.92 à Coire. Selon une proposition de l'AGGS, nous aurions dû payer la somme de Fr. 5.-- pour chacun de nos membres, ce qui fait environ Fr. 3'500.--. La proposition fut refusée. Récemment, nous avons pu convenir d'un montant forfaitaire avec Mme Mesmer. Pour la somme totale (adaptable si besoin est) de Fr. 300--, le comité central reçoit 30 exemplaires du bulletin de l'AGGS. D'autre part, chaque membre du comité a une voix consultative dans le comité central de l'autre partie. Aucun avantage supplémentaire n'a pu être négocié, l'AGGS ne désirant pas faire d'exceptions pour la SSEG. Le rapport régissant les deux sociétés est donc le même que celui d'une de nos sections vis-à-vis de l'ensemble de la SSEG. Pour obtenir des fonds publics, il faut respecter certaines règles.

Malgré une opposition, il est voté pour l'entrée de la SSEG dans l'AGGS comme section indépendante, et MM. Peyer et Wittensöldner sont délégués pour finaliser et signer l'accord en question, après l'assemblée générale de l'AGGS.

Point 9: Divers.

Le Dr. Phil. Meier, de Thalwil, est félicité pour son engagement et sa ténacité à l'occasion d'un procès, tranché en sa faveur par le Tribunal Fédéral: à l'avenir, il sera possible de consulter les registres fonciers. Un article sera consacré à cette nouveauté dans le prochain Annuaire. M. Peyer rappelle que la SSEG ne doit pas être considérée comme un support procédurier et il se déclare contre l'octroi d'une contribution de solidarité aux frais encourus par M. Meier. Mme Walthert balaye cette argumentation en remarquant que ce succès consolide la position de la société et sera utile à tous. Elle propose donc une participation de Fr. 500--, ce qui est salué par la majorité de l'assistance.

La question n'ayant pas été agendée, l'assemblée consultée décide, à une voix près, d'en confier la finalisation au comité central.

Vu que le temps passe vite, notre nouveau président, le Dr. Hans B. Kälin, demande que l'exposé du Dr. Seelentag, prévu ce jour, soit reporté à l'automne. Le Dr. Seelentag est d'accord avec ce report, donne quelques explications sur les données nécessaires à la gestion informatisée du domaine généalogique et des rapports entre chercheurs, et distribue deux feuillets traitant ce sujet à chaque participant.

M. Aicher soulève la question suivante: maintenant que M. Kälin est président de la SSEG, peut-il y avoir un empêchement juridique à confier la finalisation de l'entrée de la SSEG dans l'AGGS à MM. Peyer et Wittensöldner? M. Peyer est d'avis que cela ne soulève pas de problème sur le plan juridique.

Finalement, le nouveau président Hans B. Kälin remercie les deux représentants gouvernementaux schwyzois ainsi que le président sortant pour les éminents services qu'il a rendus durant ses 21 ans à la barre du vaisseau. Sous les applaudissements, il propose que M. Peyer soit nommé membre d'honneur de la société.

Dans son discours d'entrée en fonction, le nouveau président remercie l'assistance de la confiance témoignée et souligne son plaisir particulier à être élu à ce poste dans le chef-lieu de son canton d'origine. Il ne sera pas simple de guider une société imprégnée depuis si longtemps par la personnalité de son prédécesseur. Avec l'aide du comité central et de tous les membres il voudrait découvrir de nouveaux horizons, et mettra toutes ses forces à parvenir à réaliser les objectifs prévus ainsi que d'autres buts envisagés afin d'assurer la prospérité de la société. Ceci ne sera pas fait à la manière de M. Peyer, mais dans le "style Kälin". Il espère un soutien réel de la part de tous les membres de la SSEG. Celui-ci lui est assuré personnellement par M. Peyer, qui clôture la séance à 12.17 h.

3.5.92, Peter Stettler